

## TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT 2020-2021

### CURSUS

Prise en compte du quotient familial, se référer au tableau

Cours	Domiciliés ou travaillant à Aubervilliers/La Courneuve	Domiciliés en Seine-Saint-Denis (hors Aubervilliers/La Courneuve)	Domiciliés hors Seine-Saint-Denis
Initiation (musique et danse)	80 € à 212 € max		
Cycles 1, 2, 3 Parcours personnalisé (instrument, voix, danse, théâtre)	80 € à 1015 €	311 € min à 1015 €	1015 €
Cycle Spécialisé Toutes disciplines	394 € à 1084 €	394 € à 1084 €	1084 €
CPES - Cycle Préparatoire à l'Enseignement supérieur	394 € à 1084 €	394 € à 1084 €	394 € à 1084 €
Création / Culture musicale Hors Cycle spécialisé (FM, Ecriture, Orchestration, Histoire de la musique, Analyse, MAO, Acoustique musicale, Composition, Improvisation)	80 € à 528 € max (pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)	311 € à 528 € max (pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)	528 € (pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)

### HORS CURSUS

#### Tarif unique

<b>PRATIQUES COLLECTIVES SEULES / ATELIERS</b> Grand Chœur, Formation musicale adulte niveaux 1 et 2, Atelier adulte de musique baroque, Atelier de musiques traditionnelles, Atelier de direction de chœur, Atelier d'improvisation, Atelier de composition, Orchestre, Musique de Chambre, Relevé et atelier jazz	116 € (pour 1 ou plusieurs de ces activités)
<b>AUTISMUS</b>	116 €

### CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

- CLASSE ORCHESTRE Vallès/Varlin : exonération des droits d'inscription et mise à disposition gratuite des instruments
- CHAM Péri, Politzer, Vilar : exonération des droits d'inscription
- CHAM/CHAD Dugny : exonération des droits d'inscription (cursus CHAM/CHAD uniquement)
- CHAM/CHAD Diderot : exonération des droits d'inscription et mise à disposition gratuite des instruments

### TARIFS RÉDUITS

- **Familles** : application d'une réduction de 25 % du tarif de base pour le 2<sup>ème</sup> membre de la même famille, et de 50 % du tarif de base à partir du 3<sup>ème</sup> membre de la famille, sauf en matière de tarif « pratiques collectives seules ».
- **Deuxième discipline** : Application d'une réduction de 25 % du tarif de base sur les droits d'inscription de la deuxième discipline.

### LOCATION D'INSTRUMENT

Possibilité de louer un instrument (sauf piano, guitare, orgue) au CRR 93 pour les débutants et éventuellement pour les élèves de 2<sup>ème</sup> année. Tarif : 126 € pour l'année - 42 € pour 1 trimestre.

## CONCOURS D'ENTRÉE

59 € non remboursables (déduits des droits d'inscription en cas de réussite).

## ACOMPTÉ FORFAITAIRE SUR LES DROITS D'INSCRIPTION EN CPES : 100 €

Un acompte forfaitaire non remboursable sur les droits d'inscription est demandé dès la notification de l'admission en cursus CPES. Une attestation de préinscription est alors délivrée par l'administration du CRR 93. Cet acompte forfaitaire ainsi que les droits d'inscription au concours d'entrée sont déduits des droits d'inscription dus pour l'année. En cas de non versement, le candidat est informé que sa place n'est pas maintenue en CPES.

L'inscription définitive doit être effectuée selon le calendrier affiché, avant le début des cours.

## EN CAS D'ABANDON OU DE RADIATION

Le remboursement des droits d'inscription s'effectue dans un délai de 4 semaines suivant le début des cours, moyennant une retenue de 12 € pour les frais de dossier. **La demande doit être formulée par courrier auprès de la Direction du CRR 93. Passé ce délai, le montant des droits d'inscription reste dû en totalité.**

## TABLEAU D'APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL

**Cycles 1-2-3 et parcours personnalisé :** Pour les familles et élèves domiciliés (ou travaillant) à Aubervilliers ou La Courneuve, **et en Seine-Saint-Denis à partir de la 6<sup>ème</sup> tranche.**

**Cycle spécialisé :** Pour les familles et élèves domiciliés (ou travaillant) à Aubervilliers ou La Courneuve, **et en Seine-Saint-Denis.**

**CPES :** Pour les familles et élèves domiciliés à Aubervilliers ou La Courneuve, en Seine-Saint-Denis et hors Seine-Saint-Denis.

Tranches	Quotient familial	2020-2021	
		Cycles 1,2,3 et parcours personnalisé	Cycle spécialisé et CPES
1	0 à 270	80 €	
2	271 à 370	116 €	
3	371 à 542	169 €	
4	543 à 637	212 €	
5	638 à 762	248 €	
6	763 à 932	311 €	
7	933 à 1131	369 €	394 €
8	1132 à 1351	444 €	475 €
9	1352 à 1721	528 €	563 €
10	1722 à 2457	737 €	787 €
11	2458 et plus	1015 €	1084 €

L'inscription au CRR 93 n'est définitive qu'après le paiement des droits d'inscription. Ils se règlent sur place, lors de l'inscription, par chèque bancaire à l'ordre de SIVU ECOLE MUSIQUE DANSE Régie de Recettes, ou par prélèvement (fournir un RIB). Les droits d'inscription sont annuels mais peuvent être réglés en plusieurs fois.

### POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL, LES DOCUMENTS À PRÉSENTER SONT :

- Pour les locataires : quittance nominative de loyer, revêtue d'un timbre fiscal ou émanant d'un organisme officiel et datant de moins de 3 mois
- Pour les propriétaires : échéancier (remboursement de crédit)
- Dernier avis de paiement ou de virement des allocations familiales ou de non-paiement
- Avis d'imposition 2020 (sur les revenus de 2019) ou fiches de paie du mois de décembre 2019 des parents
- Justificatif de versement de pensions, bourses d'études (le cas échéant)
- Justificatif d'emploi (pour les personnes travaillant à Aubervilliers ou La Courneuve mais qui n'y résident pas)
- Un RIB (Relevé d'identité bancaire) format IBAN BIC pour le règlement par prélèvement

En l'absence de ces pièces justificatives pour le calcul du quotient familial, le tarif appliqué par défaut est le tarif maximum soit 1015 € pour les cycles 1.2.3 et parcours personnalisé ou 1084 € pour le cycle spécialisé et le CPES.